



Ministère des Finances  
Le Cabinet du Ministre

## LE PLAN DE TRESORERIE DU GOUVERNEMENT CENTRAL SUBSEQUENT AU BUDGET GENERAL POUR LE DEUXIEME SEMESTRE 2020

---

1. Le Plan de la trésorerie du Gouvernement Central de la RDC subséquent au Budget général a été élaboré, à l’instar de ceux d’autres pays dans le monde, dans un environnement externe et interne délétère. Ce contexte est marqué d’une manière générale par le ralentissement et/ou le recul de l’activité économique et de l’emploi. Le malaise relevé ci-haut peut s’accompagner de la baisse du niveau général des prix dans les pays avancés (il est alors question de récession classique) ou de la recrudescence des tensions inflationnistes dans les pays en développement (l’on parle alors de récession particulière). Ce dernier est le fait non seulement de la baisse de la demande et de l’offre internationales nées de la propagation à travers le monde de la COVID-19. Il procède aussi des mesures de confinement, d’isolement, de la fermeture de frontières nécessitées par la lutte contre la pandémie.

L’économie congolaise, à l’instar de toutes les économies de la planète, a été sévèrement affectée par la crise sanitaire liée à la COVID-19. A la suite de ce qui précède, tous les paramètres de base du précédent PTR, publié en date du 27 janvier 2020, sont dépassés. Il a donc fallu procéder à un ajustement dudit plan au regard notamment du repli du niveau des recettes publiques.

2. Pour rappel, le plan de la trésorerie est outil de gestion des produits d’encaissement prévisibles auxquels s’arriment les décaissements au cours d’une période donnée. Il n’est pas à confondre avec la Loi de Finances dont il est l’un des outils de mise en œuvre. tient compte des faits conjoncturels et de diverses contraintes rencontrées sur terrain. A ce titre, il est sujet à des ajustements récurrents selon l’évolution des paramètres de base de la conjoncture. Ainsi, contrairement au Budget de l’Etat, lequel lorsqu’il est voté par le parlement, est figé dans le temps, le plan de trésorerie est ajustable, c’est dynamique en fonction de l’évolution de la conjoncture. Dans le cas de la RDC, le Budget du Pouvoir Central comporte trois parties : le Budget général, les Budgets annexes et les Comptes spéciaux. La mise en œuvre de chaque Budget se fait à l’aide d’un plan de trésorerie. Soit, à titre exemplatif, le Budget voté par le parlement d’un montant de 20.000 milliards réparti à raison de 14.000 pour le Budget Général, 2000 pour les Budget annexes et 4.000 pour les Comptes spéciaux. Chaque composante du Budget aura un plan de trésorerie correspondant. Le plan de trésorerie le plus connu est celui correspondant à l’exécution du Budget Général.